

Questions orales

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur le Président.

* * *

LE FRASER

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le ministère des Pêches et des Océans, région du Pacifique, a proposé au ministre l'élaboration d'une stratégie de gestion à long terme des eaux pour le nettoyage du Fraser. Le rapport, dont j'ai obtenu copie, souligne que tous les paliers de gouvernement doivent travailler de concert pour fixer les limites de l'activité humaine et mettre en oeuvre des stratégies en vue d'un développement durable.

Le ministre peut-il nous dire s'il va engager son ministère dans des opérations coordonnées de nettoyage du Fraser? Reconnaîtra-t-il la nécessité d'élaborer un plan de gestion local de l'ensemble du bassin hydrographique du Fraser? Accordera-t-il à ces organismes les pouvoirs législatifs nécessaires pour faire respecter nos lois sur l'environnement?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député c'est qu'il est plutôt rare que les députés socialistes félicitent le gouvernement de prendre des mesures pour protéger l'environnement. S'il veut bien tenir compte de ce que nous faisons actuellement en Colombie-Britannique et de ce nous avons fait depuis cinq ans, le député ne doutera pas que nous ferons davantage dans l'avenir.

* * *

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics qui est responsable, au nom du gouvernement, des édifices de la colline du Parlement. On savait déjà que l'air ambiant pouvait être contaminé par l'amiante dans l'édifice du Centre, l'édifice de l'Ouest et l'édifice Wellington. Il semble que d'autre amiante ait été découvert au cours des récentes rénovations du secteur de la cafétéria, aux étages supérieurs de l'édifice de la Confédération.

Étant du nombre des centaines d'occupants inquiets de cet édifice, le ministre pourrait-il confirmer la présence de l'amiante dans ce quatrième immeuble du Parlement, préciser la gravité du problème ainsi que nous aviser des

mesures que son ministère compte prendre et du moment où elles seront prises pour régler la question.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il est vrai que je suis l'un des occupants de l'édifice de la Confédération et je peux dire à la Chambre et à mon collègue que j'ai récemment discuté à quelques reprises de cette question importante avec le Président. On note la présence de fibre de verre et d'amiante dans cet édifice, mais la situation n'est pas la même dans tous les édifices. Je crois que la plus grande partie de ces matériaux a été retirée du huitième étage de l'édifice de la Confédération, au moment où ce secteur a été rénové à différentes fins. Le travail se poursuit également dans l'édifice Wellington.

J'ai demandé au personnel du ministère d'accroître sa vigilance au cours des inspections et de me fournir un plan plus détaillé pour l'élimination méthodique de cette substance qui, me dit-on, ne présente pas un bien grand danger pour la santé dans sa forme inerte.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak): Monsieur le Président, il y a deux jours le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déposé à la Chambre la réponse du gouvernement à un rapport du Comité permanent des affaires autochtones sur la réinstallation, dans les années 1950, de familles inuit, du nord du Québec dans l'Extrême-Arctique.

La réponse du gouvernement va complètement à l'encontre du rapport du comité. Pourquoi le ministre n'a-t-il tenu aucun compte de ce rapport qui était fondé sur les témoignages des Inuit qui ont participé à cette expérience de réinstallation?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le gouvernement a effectivement répondu lundi dernier au rapport du comité permanent, après qu'un expert-conseil ait fait une étude approfondie des circonstances dans lesquelles s'est faite la réinstallation volontaire de plusieurs familles inuit du nord du Québec dans l'Extrême-Arctique, en 1953 et peu après.

Le rapport de l'expert-conseil dit en résumé, et je voudrais le lire brièvement, monsieur le Président.

Nous avons constaté que la décision prise par le gouvernement d'encourager activement la réinstallation des familles inuit dans l'Extrême-Arctique en 1953, et dans les deux ou trois années suivantes, n'était pas motivée pas le souci de renforcer la souveraineté canadienne dans l'archipel Arctique à cette époque-là, mais en fait par le désir d'améliorer les conditions de vie sociales et économiques de ces Inuit.